



Compte rendu de l'Assemblée Générale annuelle du 20 mars 2025

*Cette Assemblée générale annuelle a lieu 79 rue de Tocqueville à Paris,
avec possibilité de connexion vidéo (ZOOM) pour certains participants.*

Présents : Yves DECALF, Christian DELATTRE (zoom), Dominique ENGALEC (zoom), Béatrice FAZILLEAUD, Sylvaine LE LIBOUX, Gérard LEMARINIER, Jacques RIVOALLAN, François THISSE (zoom), Jacques VASSEUR (zoom), Yves VERHAEGHE, Alain VILATTE.

Excusés (ou absents) : Catherine BOSSU, Philippe CHAZELLE, Frédéric FOSSATI, Stéphane LANDAIS, Jean-Luc LEYMARIE, Pierre-Paul SCHLEGEL ;

32 pouvoirs ont été transmis au secrétariat et au président, ils seront comptabilisés pour les votes.

Notre secrétaire administrative Madame Mathilde DANIEL assiste à la réunion.

L'Assemblée générale débute à 10h35, le président constate que plus de 1/30ème des membres du syndicat sont présents, ou représentés, ce qui conformément aux statuts permet de valider les délibérations et décisions.

En suivant l'ordre du jour :

Rapport Moral et d'Activité 2024 : il est fait par le secrétaire général Yves VERHAEGHE. Communiqué à tous les présents, il sera envoyé à tous avec ce compte-rendu.

Notre Conseil d'Administration, outre l'AG annuelle du 25 avril 2024, s'est réuni à 3 reprises pour des CA réguliers, le 25 avril, le 3 octobre, et le 16 janvier 2025, une réunion exceptionnelle le 23 mai avait été organisée en visioconférence pour organiser les candidatures d'administrateurs de la CARMF après les élections des délégués.

Notre président a comme chaque année fait paraître 6 circulaires ou notes d'information, et 1 actualisation du guide de la retraite le 12 avril 2024.

Ce rapport n'appelle aucune remarque particulière des présents, mis au vote, il est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport financier 2024 et compte d'exploitation, présenté par le trésorier Gérard LEMARINIER, il sera également adressé à tous les présents, il témoigne de la bonne santé

financière de notre syndicat : un peu plus de 300 cotisants en 2024, ce chiffre est à contrôler. 18 783,00 € de recettes par cotisations.

Les dépenses se montent à 15 227,79 €_dont 10 116,00 € pour le GESMED, 901,58 € de frais d'assurances, le reste des frais de fonctionnement est réduit 4 210,21 €, les réunions en visio-conférence diminuant d'autant les remboursements des frais de déplacement !

Résultat de l'exercice 3 555,21 €

Compte sur Livret 66 721,32 €, dont 1 391,06 € d'intérêt.

Donc même si le nombre des cotisants n'augmente pas, et même est en légère baisse, pour le reste nos dépenses sont stables, et donc la situation comptable est bonne.

Le vérificateur aux comptes José LAPCHIN, qui n'a pas pu être présent, confirme la sincérité des comptes (courrier en date du 15 mars) ; le président met au vote ce bilan, il est accepté à l'unanimité des présents et représentés.

Le budget prévisionnel prévoit des dépenses de fonctionnement stables, mais les frais de déplacements et de réceptions dépendront de réunions présentiels ou en visioconférences, à suivre donc. Dans l'immédiat la bonne situation financière incite à garder la cotisation annuelle à 66 € pour 2026 : mis au vote il est également adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration : 7 membres du CA sont sortants et rééligibles pour 3 ans : Jocelyne GILSKI ne souhaite pas se représenter. Les autres : Yves DECALF, Christian DELATTRE, Dominique ENGALEC, Jacques RIVOALLAN, Jacques VASSEUR et François THISSE renouvellent leurs candidatures. Ils sont réélus à l'unanimité, notre Conseil d'Administration comptera désormais 17 membres, nous pourrions en avoir 21.

Actualités Retraite : présentées sous forme de power-point par le président Yves DECALF, il est joint à ce compte-rendu.

Rappel sur la situation actuelle des 3 régimes et évolution depuis 2022

Base + 13,42% ; Complémentaire CARMF + 8,99% ; ASV (PCV) + 3,46% ; Inflation 13,70 % !

Retraite mensuelle moyenne des médecins libéraux 2 930,00 € en décembre 2024, et pour le conjoint survivant 1 208,00 €, hors charges de 9,1%.

Courrier commun le 7 mars de l'ensemble des syndicats représentatifs à Madame Catherine VAUTRIN Ministre du Travail de la Santé et des Solidarités et des Familles, Madame Astrid PANOSYAN Ministre du Travail et de l'Emploi, à Monsieur Yannick NEUDER Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, pour leur rappeler l'historique du régime ASV, la faible évolution de celui-ci, l'absence de revalorisation en 2024, et notre souhait qu'il y ait une revalorisation d'au moins 2,5% au 1^{er} janvier 2025, enfin la nécessité d'une concertation annuelle, au vue des projections de la CARMF, afin de fixer la valeur de service du point pour l'année suivante.

Aucune nouvelle pour l'instant ... Patience !

Point sur Cumul Activité Retraite en 2025 la suppression des cotisations retraite CARMF pour des revenus < à un plafond reste à définir par décret, l'acquisition de droits n'est prévue qu'en régime de base, il n'y a toujours pas de droits en complémentaire CARMF et en ASV. Le SN-MCR maintient sa position : ou on cotise et on obtient des droits, ou on ne cotise pas et il n'y a pas de droit !

- Réforme du régime Indemnités Journalières de la CARMF il faut rapprocher les IJ CARMF et CNAVPL ... (voir détail sur Pièce Jointe)

Rappel sur le « Conclave » actuel sur les retraites, et la difficulté de résoudre ses multiples problèmes, à suivre ?!

En l'absence de Questions diverses le président Yves DECALF clôture l'Assemblée générale annuelle à 12 heures 20 après épuisement de l'ordre du jour.

Yves VERHAEGHE Secrétaire Général du SN-MCR.

79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS
Tél : 01.87.44.62.60 / 07.56.37.77.61 E-mail : snmcr@club-internet.fr – www.retraitemedecin.org